

République Française

Commune de Lussac

COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUIN 2017

Conseillers municipaux présents : Catherine RAYNAUD, René LARQUEMIN, Valérie LANGLAIS, Stéphanie MAUDUIT, Diane PAGE, Danielle TINARD, Jean-Noël BOURREAU, Arnaud GAILLARD et Sébastien JOLIVET.

Absents représentés :

Absents excusés : Jean-Michel MABILLOT

Secrétaire de séance : Diane PAGE

Date de convocation : 30 mai 2017

Ordre du jour :

- ✓ Mise à disposition du garage communal ;
- ✓ Convention pour la création d'un service commun d'instruction du droit des sols avec la Communauté de Communes de Charente Limousine ;
- ✓ Edifices menaçant ruines ;
- ✓ Réparations à la salle des fêtes ;
- ✓ Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Charente pour la plantation de haies et d'arbres ;
- ✓ Trame Verte et Bleue 2017 ;
- ✓ Dons ;
- ✓ Demande de subvention du RASED ;
- ✓ Décision modificative n°2 ;
- ✓ Informations et questions diverses :
 - Convocation électronique

Mise à disposition du garage communal (DE-2017-023)

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Sylvain LABROUSSE, gérant de l'entreprise du même nom, serait intéressé par la mise à disposition d'une partie du garage communal. En contrepartie, l'entreprise s'acquitterait d'un loyer mensuel et, éventuellement, prêterait du matériel de travaux public.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et, le cas échéant, de définir les modalités de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de mettre une partie du garage communal à disposition de l'entreprise LABROUSSE ;
- CHARGE Madame le Maire de négocier avec Monsieur Sylvain LABROUSSE les conditions de la mise à disposition (montant du loyer, prêt de matériel...)
- CHARGE Madame le Maire de rédiger et de signer la convention de mise à disposition.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Convention pour la création d'un service commun d'instruction du droit des sols avec la Communauté de Communes de Charente Limousine (DE-2017-024)

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de la Communauté de Communes de Charente Limousine (CCCL) pour la création d'un service commun d'instruction du droit des sols.

Le service commun instructeur de la CCCL assurera l'instruction réglementaire des demandes, de leur transmission par le maire jusqu'à la préparation et l'envoi au maire des projets de décision. Sont concernés : les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme.

Le maire reste l'autorité compétente pour délivrer, au nom de la commune, les actes relatifs à l'occupation du sol.

La CCCL prend à sa charge la moitié du coût du service, soit 61 319,69 €. L'autre moitié est répartie entre les communes adhérentes à raison d'une part forfaitaire de 1 € par habitant et d'une part variable de 100 € par dossier de permis de construire ou d'aménager instruits et 17 € pour les autres dossiers instruits. A titre d'exemple, la commune de LUSSAC aurait dû s'acquitter de la somme de 617 € pour l'année 2016 (296 habitants ; 1 PC ; 13 CU/DP/PD).

La facturation de la part forfaitaire sera établie au 15 novembre de l'année N. La facturation de la part variable sera établie au 1^{er} trimestre de l'année N+1.

Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire de signer la convention pour la création d'un service commun d'instruction du droit des sols avec la Communauté de Communes de Charente Limousine.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Edifices menaçant ruines (DE-2017-025)

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que, en vertu de l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe Bouty, président de la Communauté de Communes de Charente Limousine, renonce à ses pouvoirs de police spéciale en matière de :

- ✓ Stationnement des résidences mobiles des gens du voyage ;
- ✓ Habitat (édifices menaçant ruines, sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et des établissements recevant du public à usage d'hébergement).

Par conséquent, il revient à Madame le Maire de mettre en œuvre toute nouvelle procédure de police spéciale dans ces domaines, mais également de poursuivre les procédures engagées par la Communauté de Communes de Charente Limousine et, antérieurement, par la Communauté de Communes de Haute Charente sur le territoire communal.

Aussi, Madame le Maire présente à l'assemblée les deux arrêtés de péril imminent intéressant un bâtiment agricole, concernant les édifices situés lieudit « Le Bourg » sur les parcelles cadastrées section A n° 198, 434 et 528, appartenant à Monsieur David-Tony Danel et Madame Sandrine Pelingau. Un rapport d'expertise, en date du 20 novembre 2015 et rédigé par Monsieur Michel Boussiron, architecte expert désigné par ordonnance du Tribunal Administratif de Poitiers, a mis en évidence les risques d'effondrement et de chutes de tuiles, notamment sur le domaine public.

Dans l'incapacité de déterminer si les travaux réalisés par les propriétaires sont de nature à mettre un terme au péril, Madame le Maire souhaite reprendre la procédure à son début et adresser une demande de désignation d'expert au Tribunal Administratif. Dans la mesure où cette mesure impacte les finances communales, elle souhaite recueillir au préalable l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à faire appel à un expert et reprendre la procédure de péril imminent.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Répartitions à la salle des fêtes (DE-2017-026)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une fuite d'eau est apparue, à l'automne dernier, à la jonction entre le nouveau et l'ancien bâtiment de la salle des fêtes.

Depuis lors, avec l'aide de Madame Anne Moreau, architecte et maître d'œuvre de l'agrandissement du restaurant scolaire, Madame le Maire tente de fixer un rendez-vous avec les entreprises titulaires du marché afin de déterminer l'origine de la fuite et d'y remédier.

Devant l'absence de réponses des entreprises, Madame le Maire propose de faire appel à un expert afin de déterminer l'origine de la fuite et, le cas échéant, de mettre en cause l'entreprise concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à faire appel à un expert.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Charente pour la plantation de haies et d'arbres

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Charente propose une aide financière pour la plantation de haies et d'arbres en Charente.

Cette aide a pour but de favoriser la reconstitution des trames bocagères cohérentes, de renforcer la biodiversité, de réguler le régime des eaux, de protéger les sols contre l'érosion et de contribuer à la valorisation collective des paysages.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- ✓ de poursuivre l'engagement de la commune dans la restauration du bocage en s'inscrivant dans ce dispositif ;
- ✓ de s'adjoindre les services du Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières de la Charente (CETEF 16) moyennant le paiement d'une cotisation de 300 euros.

N'ayant pas trouvé de terrains propices à la plantation de haies doubles, le Conseil Municipal renonce à demander une aide financière au Conseil Départemental de la Charente.

Trame Verte et Bleue 2017

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine lance, en 2017, un appel à projets « Trame Verte et Bleue et Pollinisateurs en Nouvelle Aquitaine ».

Les objectifs de la région sont :

- ✓ de préserver et restaurer les continuités écologiques,
- ✓ d'enrayer le déclin avéré des insectes pollinisateurs,
- ✓ de favoriser l'appropriation et la compréhension des enjeux de la TVB.

Ceci en soutenant des actions de connaissance, de préservation, de remise en état des continuités écologiques et de sensibilisation auprès de tous les publics, le tout à une échelle territoriale pertinente.

Les projets devront répondre obligatoirement aux deux volets d'actions suivants :

1. Un volet opérationnel visant à mettre en œuvre des actions opérationnelles visant à identifier, préserver, restaurer et créer des continuités écologiques ;
2. Un volet sensibilisation visant à impliquer l'ensemble des citoyens dans la

préservation de la biodiversité.

Le pré-dossier doit être déposé au 30 juin 2017 et, en cas de sélection, le dossier devra être envoyé avant le 1^{er} septembre 2017.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite répondre à l'appel à projets « Trame Verte et Bleue et Pollinisateurs en Nouvelle Aquitaine ». Le cas échéant, elle propose de réaliser de nouvelles plantations de haies et de créer un sentier d'interprétation.

N'ayant pas trouvé de terrains propices à la plantation et ce projet demandant un trop grand investissement financier, le Conseil Municipal renonce à s'engager dans la Trame Verte et Bleue 2017.

Don (DE-2017-027)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Cécile VAN DEN BROECK a fait un don à la commune d'un montant de 70 euros, en dédommagement d'une location de salle des fêtes qui n'a pas été honorée.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'encaisser ce chèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à encaisser le don de 70 euros de Madame Cécile VAN DEN BROECK.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Demande de subvention du RASED (DE-2017-028)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention déposée par le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) des secteurs scolaires de Chasseneuil et Roumazières.

Celui-ci sollicite une aide financière de 1,60 € par élève scolarisé en 2016/2017, soit 41,60 € pour 26 élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention de 41,60 euros au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) des secteurs scolaires de Chasseneuil et Roumazières.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Décision modificative n°2 (DE-2017-029)

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que l'article L.2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le crédit pour dépenses imprévues ne peut être supérieur à 7,5% des dépenses réelles de la section. Or, le budget primitif, voté le 10 avril dernier, fait état d'un crédit pour dépenses imprévues en investissement de 4 331,66 € pour un total des dépenses réelles de 37 600 €, soit un taux de 11,52 %. Il est donc nécessaire de réduire les crédits des dépenses imprévues à 2 820 €. Les 1 511,66 € restants seront crédités sur l'opération « 200 : Equipement garage communal ».

Par ailleurs, il convient de prendre en compte, d'un point de vue budgétaire, les décisions prises au cours de cette séance, à savoir :

- ✓ La location du garage communal pour un montant de 600 € ;
- ✓ La participation à la Communauté de Communes de Charente Limousine pour 300 € ;
- ✓ Le recours à des experts pour 1 000 € ;
- ✓ Le don de Madame Van Den Broeck de 70 € ;
- ✓ La subvention au RASED pour 41,60 €.

Madame le Maire propose donc de procéder à l'ouverture de crédits suivante :

Dépenses

Section	Op.	Compte	Nature	Montant
Fonct.		622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	+ 1 000,00 €
Fonct.		6554	Contributions aux organismes de regroupement – CdC Charente Limousine	+ 300,00 €
Fonct.		6574	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé – RASED	+ 41,60 €
Invest.	200	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 1 511,66 €
Invest.	020	020	Dépenses imprévues	- 1 511,66 €
TOTAL				+ 1 341,60 €

Recettes

Section	Op.	Compte	Nature	Montant
Fonct.		7411	Dotation forfaitaire	+ 671,60 €
Fonct.		752	Revenus des immeubles	+ 600,00 €
Fonct.		7713	Libéralités reçues	+ 70,00 €
TOTAL				+ 1 341,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'ouverture de crédits tels que présentée ci-dessus.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Information et questions diverses :

- ✓ Convocation électronique

Madame le Maire propose de recourir à la convocation électronique pour les prochaines séances du Conseil Municipal. Les élus qui souhaitent en bénéficier doivent donner leur consentement et leur adresse de messagerie. Les élus qui ne souhaitent pas adhérer à ce dispositif continueront à recevoir une convocation papier.

- ✓ Réunion de préparation de la fête au village avec les associations communales le 26 juin à 20h30.
- ✓ Réunion de présentation du bulletin communal de juillet 2017 le 26 juin à 20h.
- ✓ Prochaine réunion du conseil municipal le 5 juillet 2017 à 20h.
- ✓ La commune de Lussac s'est engagée dans le téléthon qui aura lieu cette année par la commune de Nieuil. Une randonnée sera organisée.
- ✓ La kermesse de l'école aura lieu vendredi 30 juin.

La séance est levée à 22h50.

Le Maire,
Catherine RAYNAUD



